

Concours J'M Entreprendre

#ÉDITION 2022



Règlement du concours J'M Entreprendre 2022

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est ouvert à la date du 28 mars 2022.

L'objectif est de sensibiliser un maximum de personnes à la démarche entrepreneuriale en proposant aux participants **de travailler sur une idée, un projet entrepreneurial personnel.**

Sont acceptées comme idées entrepreneuriales :

- La création d'une activité artisanale, commerciale ou libérale
- Le développement d'un produit ou d'un service nouveau
- La reprise d'une entreprise existante
- Le montage d'une association
- L'organisation d'un évènement d'envergure

Il doit s'agir d'idées, de projets nouveaux. Les entreprises, produits, services, évènements ou associations déjà passés ou créés depuis plus d'un an ne peuvent

plus faire l'objet du concours.

Article 2 : Participants éligibles à candidater

Le concours est ouvert :

- Aux étudiants régulièrement inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Aux chercheurs et doctorants de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Au personnel administratif en exercice à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Aux enseignants, titulaires ou vacataires en exercice à la date d'ouverture du concours
- Les groupes sont acceptés, entendu qu'ils s'arrangeront entre eux pour l'éventuel partage des lots

Article 3 : Organisation

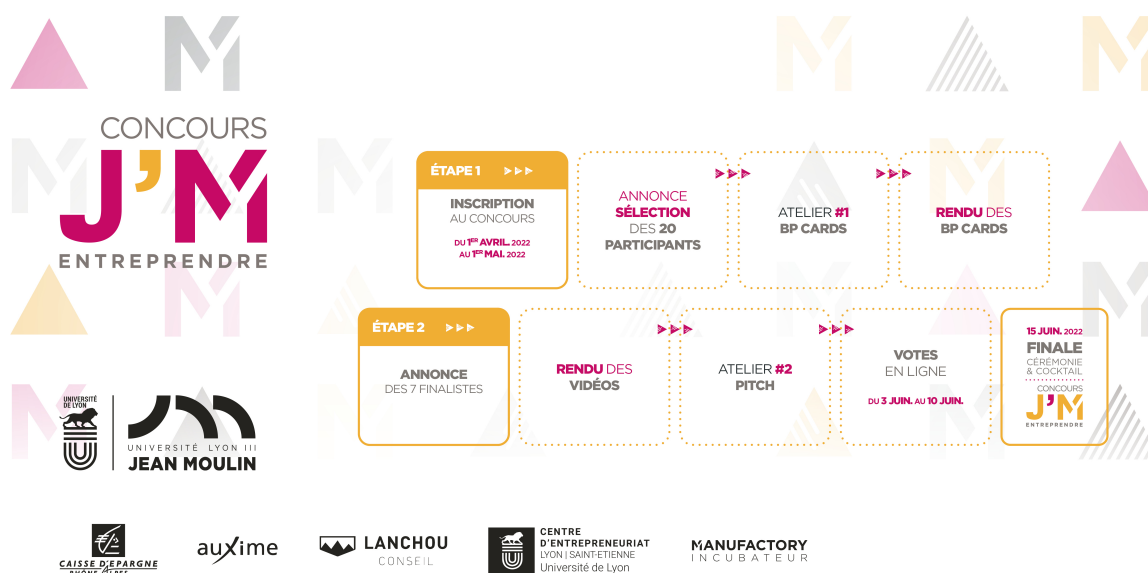
L'organisation du concours est confiée et suivie par les membres de l'Incubateur Manufactory Sans Souci du Centre d'Entrepreneuriat de l'Université de Lyon.

Les participants peuvent obtenir les conseils de l'incubateur pour le montage de leur dossier sur base d'entretiens personnalisés.

Le concours prévoit 2 étapes de sélection et deux ateliers d'apprentissage pour les candidats, en fonction des étapes.

Le premier atelier est consacré à la réalisation d'un mini Business Plan (à partir du « BP Cards »). Le deuxième atelier est consacré à la préparation et la réalisation d'un pitch pour la finale. Ces ateliers seront animés par les membres de l'incubateur Manufactory.

La participation à ces ateliers est obligatoire, toute absence injustifiée entraîne la disqualification au concours.



Article 4 : Dates d'ouverture et de clôture

Les candidats habilités à présenter leur idée/projet doivent s'inscrire et déposer leur dossier de participation via cette plateforme

Les dossiers de participation peuvent être

complétés du 1er avril 2022 au 1er mai 2022.

Article 5 : Recevabilité des dossiers de candidature

Toute candidature sera examinée attentivement par les membres de l'équipe de l'incubateur Manufactory. Seuls les dossiers complets seront examinés.

Article 7 : Comités de sélection

3 mai 2022 : Un comité de pré-sélection* sera réuni au sein de de l'incubateur en vue de retenir les 20 projets les plus pertinents parmi toutes les candidatures. Un dossier de candidature complet est attendu afin qu'il soit examiné par les membres de l'organisation du concours.

19 mai 2022 : Sélection des 7 finalistes par le comité de sélection
Ces 7 projets seront en finale du concours J'M Entreprendre et vont concourir pour gagner un des 4 lots de cette finale.
Les projets qui ne sont pas retenus lors de ces deux commissions ne remporteront aucun lot, mais seront invités à assister et faire partie du public à la finale.

** le comité de pré-sélection est composé de l'équipe de l'incubateur Manufactory **
le comité de sélection est composé des 6 membres du jury du concours*

Article 8 : Dotation et lots

- Grand Prix coup de cœur
- 2^{ème} Prix
- 3^{ème} Prix
- Prix du public

Grand Prix Coup de Cœur	1er Prix	2ème Prix	Prix du Public
Attribué au projet préféré du jury	Récompense le 2ème meilleur projet	Récompense le 3ème meilleur projet	Plus grand nombre de votes en ligne (50%) et en direct (50%)
1000€*	600€*	400€*	400€*

4 ateliers «Entreprenons!» pour mieux réseauter**

Une session de mentorat pour votre projet***

* Par notre partenaire La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
** Par la société Auxime Envoly

Les 4 prix seront remis le soir de la finale du concours.

Le Grand Prix Coup de cœur, le 1^{er} prix et le 2^{ème} prix seront choisis et remis par le jury après les délibérations.

Le prix du public sera attribué au projet qui aura remporté le plus de votes par le public, après comptabilisation des votes du public en direct. (Voir article « Prix du public »).

La remise du/des lots se fera directement par un représentant de la Caisse d'Épargne aux lauréats, sans que l'Université n'ait à interférer. Une convention entre l'Université et notre partenaire « Caisse d'Épargne Rhône-Alpes » a fixé les modalités d'attribution des prix.

Article 10 : Phases de mise en ligne des vidéos

Les 7 finalistes devront poster une vidéo de 1min30 (au maximum) expliquant leur projet sur la plateforme qui leur sera communiquée. Ils pourront faire voter leur réseau. Le nombre de votes sera comptabilisé et ramené en pourcentage pour établir un classement entre les 7 projets. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois.

Une page spéciale sera communiquée aux 7 projets sélectionnés pour retrouver les vidéos. **Les vidéos pourront être envoyées à anne.clause@univ-lyon3.fr jusqu'au 31 mai 2022 à minuit.**

Le public pourra ainsi voter du 3 au 10 juin 2022 à midi pour leur projet préféré.

Article 9 : Prix du public

Parmi les 4 prix attribués dans ce concours, le Prix du public est un prix ouvert au vote du public contrairement aux autres prix attribués par le jury.

Ce vote du public sera constitué d'un classement global calculé en deux phases, chacune constituant 50% des votes pour le Prix du public.

1/ Première phase : les votes reçus pour les 7 projets finalistes, lors de la phase de vote en ligne, constituent les premiers 50% du vote pour le prix du public. Le nombre de votes sera comptabilisé et ramené en pourcentage pour établir un classement entre les 7 projets. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois. **Il s'agira des premiers 50% du vote pour le Prix du public.**

2/ Deuxième phase : lors de la finale sera mis en place un vote en direct pour le public assistant à la finale. Les participants voteront ainsi pour leur projet préféré. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois. **Ce vote constituera les autres 50% du vote du Prix du public.**

Le projet qui a le plus grand pourcentage de votes après ces deux phases de votes, remporte le Prix du public lors de la finale.

Exemple :

Nommons les 7 finalistes « projet1 / projet2 / ... / projet7 »

	Phase 1 (vote en ligne sur les vidéos)	Phase 2 (vote en direct pendant la finale)	Total
--	--	--	-------

Projets	Votes	Pourcentage	Votes	Pourcentage	Pourcentage Final	Classement Final
Projet 1	25	5%	11	5,5%	5,25%	6
Projet 2	153	30,6%	19	9,5%	20,05%	3
Projet 3	37	7,4%	0	0%	3,7%	7
Projet 4	224	44,8%	5	2,5%	23,65%	2
Projet 5	46	9,2%	20	10%	9,6%	4
Projet 6	0	0%	25	12,5%	6,25%	5
Projet 7	15	3%	120	60%	31,5%	1
Total	500	100%	200	100%	100%	

Le projet 7 remporterait ainsi le Prix du public dans ce scénario ci-dessus.

Article 11 : Jury d'attribution pour la finale

Le Jury d'attribution des lots est constitué de Polat Aydinalp (Caisse d'Epargne Rhône-Alpes), Aurélie Debia (Auxime Envolys), Nicolas Lanchou (Altitude conseil) Louis Brauer (Cosmoz), Valentin Duthion et Kevin Robert (Le regard français) ainsi que Aurélien Gascon (Sixaxis) le Parrain de cette édition.

Article 12 : Déroulement de la finale

En raison du contexte sanitaire, l'organisation de la finale sera amenée à changer.

A ce stade, il s'agira d'un évènement en présentiel. Les 7 finalistes ainsi que le jury et le public se retrouveront à l'Autitorium Malraux. Les 7 finalistes devront pitcher leur projet face au public et au jury, pendant un temps court (3 minutes), suivi d'un temps de questions-réponses avec jury

Sur la base de ces pitches et des différents critères, les meilleurs projets seront susceptibles de gagner un des lots attribués (cf partie sur les lots) lors de la cérémonie.

La finale aura lieu le 15 juin 2022. Toute absence d'un projet à cette finale conduira à l'annulation de sa candidature.

Article 13 : Délibérations du Jury - Critères

Chaque membre du Jury d'attribution sélectionnera ainsi les projets gagnants en fonction des critères suivants :

- Originalité de l'idée
- Pertinence de l'idée
- Adéquation entre l'idée et son initiateur
- Potentiel de développement de l'idée en projet concret
- Qualité du dossier rendu (syntaxe, liens entre les parties...)

Les décisions du Jury, souveraines et sans appel, sont proclamées par son Président à l'issue de la finale du concours, au cours de laquelle les lots sont remis symboliquement.

Article 14 : Confidentialité des idées

Tous les participants peuvent se faire conseiller au préalable sur la protection éventuelle de leur idée auprès des membres l'incubateur Manufactory. La finale du concours étant publique, il sera également demandé aux participants au niveau du dossier de participation s'ils acceptent d'énoncer publiquement leur idée lors de la finale du concours et dans la presse.